# Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

43 boulevard de Magenta – 75 010 Paris

Tél.: 01 53 38 99 99 - Fax: 01 40 40 90 98 - direction@mrap.fr

### Assemblée Générale Extraordinaire du MRAP du 22 octobre 2011

# Lettre du Bureau Exécutif relative à l'organisation de l'Assemblée Générale

Paris, le 18 Septembre 2011

A l'attention des Présidents, Secrétaires et Trésoriers

Cher(e)s ami(e)s,

Pour faire suite à notre courrier de juillet 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire du MRAP se tiendra

le samedi 22 octobre 2011 de 9 heures à 17 heures à la Bourse du Travail de Paris – salle Jean Jaurès – 3, rue du Château d'Eau – 75010 Paris – métro République

Accueil des délégués et vérification des mandats

Election du Bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire et du groupe de travail sur les statuts et règlement intérieur

## Ordre du jour :

- modifications des Statuts du MRAP et du Règlement Intérieur

Discussion sur les statuts et le règlement intérieur sur la base du document ci-joint, document en l'état de la réflexion dans le Mouvement ;

Celui-ci sera enrichi par les débats de l'Assemblée du 22 octobre. Le groupe de travail se réunira pour intégrer les modifications et soumettre la version définitive au vote.

16 heures : vote des Statuts et du Règlement Intérieur.

-=-=-

**Pendant les travaux du groupe de travail**, nous proposons de discuter sur le racisme d'Etat (Guéant, Hortefeux, l'extrême droite...).

#### Participation à l'AG:

- 1) L'A.G. nationale est préparée par les AG locales et départementales
- 2) L'A.G. est ouverte à tous les délégué(e) s des CL, FD et commissions (avec voix délibérative et droit de vote), ainsi qu'aux adhérent(e)s (avec voix consultative mais sans droit de vote)
- 3) Peuvent voter lors de l'AG : les délégué(e)s de droit, membres du CA, ainsi que les délégué(e)s élus(e)s localement suivant la répartition figurant au point 5 et les délégué(e)s des commissions
- 4) Les délégué(e)s doivent être à jour de leurs cotisations 2010 et 2011.



## Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

43 boulevard de Magenta – 75 010 Paris Tél. : 01 53 38 99 99 – Fax : 01 40 40 90 98 – direction@mrap.fr

- 5) Répartition des délégué(e)s :
  - a) CL et FD:
    - 1 délégué(e) pour 3 à 9 adhérents
    - 2 délégué(e)s de 10 à 24 adhérents
    - 3 délégué(e)s de 25 à 39 adhérents
    - et un(e) délégué(e) supplémentaire par tranche de 15 adhérents.
  - b) commissions nationales permanentes retenues par le CA et qui se sont réunies :
    - deux délégué(e)s par commission.

Les noms des délégués des CL/FD doivent être envoyés **par mail/fax/courrier postal aux deux adresses suivantes** : <a href="mailto:secretariat-direction@mrap.fr">secretariat-direction@mrap.fr</a> et <a href="mailto:direction@mrap.fr">direction@mrap.fr</a> au plus tard le mardi 18 octobre à minuit.

# **Détails pratiques :**

Le MRAP prendra en charge, à titre exceptionnel, une partie des frais de déplacement des délégués résidant au-delà de 200 Km. de Paris quelque soit le mode de transport :

- De 200 à 500 Km de Paris : 20 euros par délégué (e)
- ➤ Au-delà de 500 Km de Paris : 30 euros par délégué (e).

### Justificatif de voyage:

Il faudra impérativement faire parvenir un justificatif de voyage :

- billets SNCF,
- facture d'achat de carburant.

### **Remboursement:**

Pour faciliter le remboursement, merci de bien vouloir envoyer une note de frais avec le nom et l'adresse

- du/de la délégué(e)
- ou du comité
- ou de la personne

qui a engagé les frais.